

4 4 AOUT 2015

## DECISION N° 2015/49

### Le directeur de l'Agence des aires marines protégées,

**Vu**, l'arrêté du 23 avril 2012 relatif à la délivrance du certificat d'aptitude au commandement à la petite pêche,

**Vu**, la décision du directeur n°2015-13 relative à la désignation des capitaines et matelots de navire

**Vu**, les conclusions du groupe « risques mer » présentées au comité hygiène et sécurité du 09 septembre et l'instruction relative à la navigation d'octobre 2014 ;

**Vu**, l'obtention du certificat d'aptitude au commandement de la petite pêche, et du certificat restreint d'opérateur de Monsieur Stéphane DIXNEUF.

### DECIDE

**Article 1** : Stéphane DIXNEUF est désigné « capitaine de navire » pour la zone de navigation n°1.

**Article 2** : Le secrétaire général et le directeur délégué du Parc naturel marin d'Iroise sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le registre des actes administratifs de l'agence

A Brest, le 06 août 2015

Par empêchement



Pierre Leca  
Directeur-adjoint